

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 124 promulguant le décret du 2 mars 1912 portant réglementation de l'exercice de la profession d'avocat défenseur près les Tribunaux de la Côte Française des Somalis.

n° 124

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
22 mars 1912

Numéro JO
n° 185 du 01/04/1912

Date du numéro
1 avril 1912

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 mars 1912 portant réglementation de l'exercice de la profession d'avocat défenseur près les tribunaux de la Côte Française des Somalis ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué dans la Colonie, pour y être exécuté selon sa forme et teneur, le décret du 2 mars 1912, portant réglementation de l'exercice de la profession d'avocat défenseur près les Tribunaux de la Côte Française des Somalis. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

P. PASCAL.